

## Formulaire de demande liste des superviseurs et superviseuses FSM

Madame, Monsieur,

Comme vous le savez certainement, la FSM a modifié son règlement avec effet au 1er janvier 2020. [Les lignes directrices \(LDR\)](#) précisent les qualifications requises pour offrir ses services de supervision en médiation (chiffre VI art. 3, p. 11):

*Les superviseurs et superviseuses*

- *bénéficient du savoir spécifique en relation avec la pratique de la médiation ainsi qu'avec les bases théoriques;*
- *disposent des compétences didactiques pour aider les médiateurs et médiatrices en formation à exercer une réflexion sur leurs propres compétences en matière de conflits, leurs actions lors d'interventions en médiation (penser, ressentir et agir) et leur posture.*

*[...] La compétence pour les superviseurs/superviseuses peut être acquise soit par une formation en supervision selon les standards BSO et une formation à la médiation, soit sur la base d'une formation en médiation suivie d'une formation spécifique en supervision pour médiateurs et médiatrices.*

La FSM dispose d'une liste des personnes qualifiées en supervision qu'elle mettra à disposition des médiateurs et médiatrices FSM. Cette qualification en supervision ne sera plus en lien avec votre profil de médiateur-trice FSM, car elle ne concerne pas les personnes en conflit qui sont à la recherche d'un médiateur ou d'une médiatrice qualifié-e.

Si vous désirez figurer sur la liste des superviseurs FSM (sans frais) agréés, nous vous prions de nous fournir :

- 1. le certificat de formation à la médiation conformément au chiffre VI, art. 1 et 2 LDR;**

Institut de formation:

Date du diplôme:

Annexe(s)

- 2. la justification d'une pratique d'au moins trois ans comme médiatrice/médiateur depuis l'obtention de la reconnaissance (cinq ans si vous êtes spécialisé-e en médiation familiale) : nombre de cas traités et champs d'application (voir l'annexe 2 des LDR);**

nombre de cas traités les trois dernières années

nombre de cas traités les cinq dernières années (si vous êtes spécialisé-e en médiation familiale)

Champs d'application:

- 3. l'attestation de formation continue à la méthodologie de supervision (min. 100 heures effectives de cours) ou reconnaissance BSO en tant que superviseuse/superviseur**

Institut de formation:

Date du diplôme:

Annexe(s)

Veillez envoyer votre demande à l'adresse :

Fédération Suisse des Associations de Médiation FSM, 3000 Berne ou [info@mediation-ch.org](mailto:info@mediation-ch.org)

Lieu et date:

Prénom, Nom, Signature